Zeitschrift: Schweizer Volkskunde : Korrespondenzblatt der Schweizerischen Gesellschaft für Volkskunde

Herausgeber: Schweizerische Gesellschaft für Volkskunde

Band: 15 (1925)

Heft: 6-7

Artikel: Superstitiopns du Val d'Hérens

Autor: Bérard, Cl.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1004981

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Schweizer Volkskunde
Folk-Lore Suisse.

Korrespondenzblatt der Schweiz. Gesellschaft für Volkskunde | Bulletin mensuel de la Société suisse des Traditions populaires

15. Jahrgang — Heft 6/7 — 1925 — Numéro 6/7 — 15e Année

C. Bérard, Superstitions du Val d'Hérens. — H. Bächtold-Stäubli, Die Hexenwiese bei Prattelen. — Volkskundliche Splitter: St. Wendelin. Zum Ehrentitel „Jungfrau". Rezept für Unterleibsbrüche. Gemsenkugel. Drüsen. Heilkräuter. Aufzeichnungen von A. Von der Mühll-Fürstenberger. Strümpfe. — Notes de folklore du «Conservateur suisse» (Suite). J. R. — Le Pain des veuves. — Note de folklore du Sentier (Vaud). — Antworten und Nachträge: Silberne und goldene Hochzeit. Durchziehen. — Fragen und Antworten: Rabenstein. Frauenvorrechte in einem Schaltjahr.

Superstitions du Val d'Hérens.

Par Cl. Bérard, instituteur (Sierre).

Nulle part en Valais, les vieilles traditions, les coutumes et les croyances ne se sont transmises et conservées d'une façon aussi vivace que dans le val d'Hérens. Dans ce coin pittoresque, l'amateur de folklore est sûr de glaner d'intéressantes choses.

Voici quelques croyances généralement admises dans toute cette vallée dénommée: La Vallée du Diable.

Les Planètes. Tout le monde croit à l'influence des *planètes*, c-à-d. des signes de l'almanach *(la pratique)*.

1. Les paysans savent qu'il ne faut pas butter les pommes de terre si le jour est régi par la Vierge *(la pucella)*, sinon elles ne poussent qu'en herbe.

2. L'hiver surtout, les bâtiments insuffisamment aérés sont quelquefois humides; l'eau suinte des parois. La cause en est que le travail a été fait *sous une mauvaise planète.* On peut remédier à cet inconvénient; pour cela il suffit de

donner quelques coups de rabot par-ci par-là. Si le travail est fait *à la bonne planète* le bâtiment sera assaini.

3. Il ne faut pas planter les haricots sous le signe du *Scorpion* car les tiges pousseront jumelles et le rapport sera nul.

4. Il ne faut pas *sortir* le bétail, pour la première fois au printemps, sous le signe du *Lion* sinon les vaches seront méchantes tout l'été.

5. Lorsqu'on coupe les cheveux, il faut avoir soin de faire ce travail sous le signe du *Lion*, quand la lune croît. On est alors assuré d'une belle chevelure.

6. Il ne faut jamais récurer les bâtiments sous le signe du *Poisson*, sinon ils resteront toujours humides.

7. Si l'on plante les pommes de terre sous le signe du *Capricorne* elles auront l'odeur du bouc.

La canicule est également malfaisante. Les faucheurs doivent s'abstenir de travailler le jour où elle commence. Dans tous les cas, s'ils ne cessent pas de faucher quand le soleil parait, le tas de foin est empoisonné. Si une vache ou un mulet se trouve dans le pré que l'on fauche le jour caniculaire, il faut interrompre le travail quand l'animal cesse de manger, sinon l'on s'expose à avoir tout son foin empoisonné.

Gouttière des morts. On entend parfois pendant la nuit un bruit semblable à celui que feraient des gouttes d'eau tombant sur le plancher à intervalles réguliers. C'est un signe que quelqu'un de la parenté doit mourir. On dit alors qu'on a entendu *le déthella (ou dessella) di mô*,

La Catzonyche: (La truie) C'est une croyance commune que les femmes de mauvaise vie sont condamnées, après leur mort, à errer la nuit sous la forme d'une laie. Si elles ont provoqué des avortements, la truie est accompagnée de ses petits.

De nombreuses personnes *certifient* avoir vu de ces apparitions.

Le «Billon». Certaines personnes entendent quelquefois, les oir, le bruit d'un «*billon*»[1]) qu'on dévale; si le choc semble se produire contre un bâtiment, le propriétaire ou un de ses parents doit mourir à bref délai.

Lors de la tonte des moutons, les propriétaires ont l'habitude de laisser la toison sur le front de l'animal, *afin que les bonnes âmes puissent venir s'y reposer.*

[1]) Tronc d'arbre ou grosse pièce de bois.

Dans la plupart des alpages de la vallée, le bétail n'est pas enfermé dans l'étable pour la nuit. Il arrive parfois que le troupeau, effrayé pour une cause quelconque, s'enfuie en courant. Les bergers attribuent à cela un effet surnaturel. Le bétail s'arrête, le sort est conjuré et tout rentre dans l'ordre si un pâtre parvient à *lancer son bâton en avant du troupeau.*

Die Hexenwiese bei Prattelen.

Von Dr. H. Bächtold-Stäubli, Basel.

Aus der großen Zahl von Wiesen und Bergen, die in alter und neuer Zeit als Hexenversammlungsorte oder Hexentanzplätze verschrien sind, ragen einige durch ihre Berühmtheit über alle andern hervor: der Brocken oder Blocksberg, die höchste Spitze des Harzgebirges, den schon ein Beichtbuch des 15. Jahrhunderts als Hexenberg bezeichnet, der Heuberg in Schwaben, von dem Theophrastus Paracelsus schrieb, daß „die Unholden (Hexen) ihr Bulschaft haben auff dem Höberg, unnd da zusammen kommen, und erlangen von den Geistern Kunst, damit sie umbgandt" [1]) usw. Zahlreiche andere, in deutschen und welschen Landen, finden sich aufgezeichnet in Grimm's Deutscher Mythologie[4] 2 (1876), 878 ff. und in den Werken über den Hexenwahn von Hansen[2]) und Soldan-Heppe[3]).

Auch in der Schweiz gab es zahlreiche Örtlichkeiten, an denen zu bestimmten Wochentagen regelmäßig Hexenversammlungen stattfanden. Die volkstümliche Überlieferung erwähnt solche Hexentanzplätze in großer Zahl. Doch keiner von ihnen hat schon in so früher Zeit einen derart großen Namen erlangt wie die sogenannte „Brattelenmatte"[4]), die Hexenwiese bei Prattelen (Kt. Basel-Landschaft).

Schon der streitbare Luzerner Hans Salat schreibt in einer seiner Schriften gegen die Reformierten: „So kumpt von den Felsen ein grusam schar gfaren von des steines wand uff roß und tieren menger hand gformiert und g'stalt so grusamlich . . . . es ist das volk ab brattelenmatten"[5]). 1549 gesteht Margreth Thüttinger von Brittnau ihrem Luzerner Richter: „Item sy sige vff ein zytt vff Aller Seelen tag vff der prattelenmatt mit An-

---

[1]) Vgl. F. Kluge, Bunte Blätter (1908), 67 fg. — [2]) Hansen, Quellen und Untersuchungen z. Geschichte d. Hexenwahns (1901), 695 (Register). — [3]) Soldan-Heppe, Gesch. d. Hexenprozesse 1 (1911), 277 ff. — [4]) Soldan-Heppe 1, 278 schreibt von ihr: „von der man jedoch nicht weiß, wo sie zu suchen ist". (!) — [5]) Idiotikon 4, 550; J. Bächtold Hans Salat (1876).